

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

27 et 28 juillet 2021



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point sur la situation sanitaire dans le département



Point de situation épidémiologique

Incidence
(nouveaux cas pendant
une semaine)

Evolution du taux d'incidence : 2021

Semaine 1 : 265 pour 100 000 habitants
Semaine 2 : 267 pour 100 000 habitants
Semaine 3 : 289 pour 100 000 habitants
Semaine 4 : 258 pour 100 000 habitants
Semaine 5 : 232 pour 100 000 habitants
Semaine 6 : 240 pour 100 000 habitants
Semaine 7 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 8 : 230 pour 100 000 habitants
Semaine 9 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 10 : 266 pour 100 000 habitants
Semaine 11 : 317 pour 100 000 habitants
Semaine 12 : 436 pour 100 000 habitants
Semaine 13 : 483 pour 100 000 habitants
Semaine 14 : 404 pour 100 000 habitants
Semaine 15 : 397 pour 100 000 habitants
Semaine 16 : 364 pour 100 000 habitants
Semaine 17 : 275 pour 100 000 habitants
Semaine 18 : 178 pour 100 000 habitants
Semaine 19 : 98 pour 100 000 habitants
Semaine 20 : 89 pour 100 000 habitants
Semaine 21 : 59 pour 100 000 habitants
Semaine 22 : 44 pour 100 000 habitants
Semaine 23 : 22 pour 100 000 habitants
Semaine 24 : 11 pour 100 000 habitants
Semaine 25 : 11 pour 100 000 habitants
Semaine 26 : 12 pour 100 000 habitants
Semaine 27 : 24 pour 100 000 habitants
Semaine 28 : 80 pour 100 000 habitants
Semaine 29 : 237 pour 100 000 habitants

2020

Semaine 46 : 357 pour 100 000 habitants
Semaine 47 : 177 pour 100 000 habitants
Semaine 48 : 141 pour 100 000 habitants
Semaine 49 : 135 pour 100 000 habitants
Semaine 50 : 153 pour 100 000 habitants
Semaine 51 : 191 pour 100 000 habitants
Semaine 52 : 169 pour 100 000 habitants
Semaine 53 : 181 pour 100 000 habitants

Passage en
vigilance renforcée

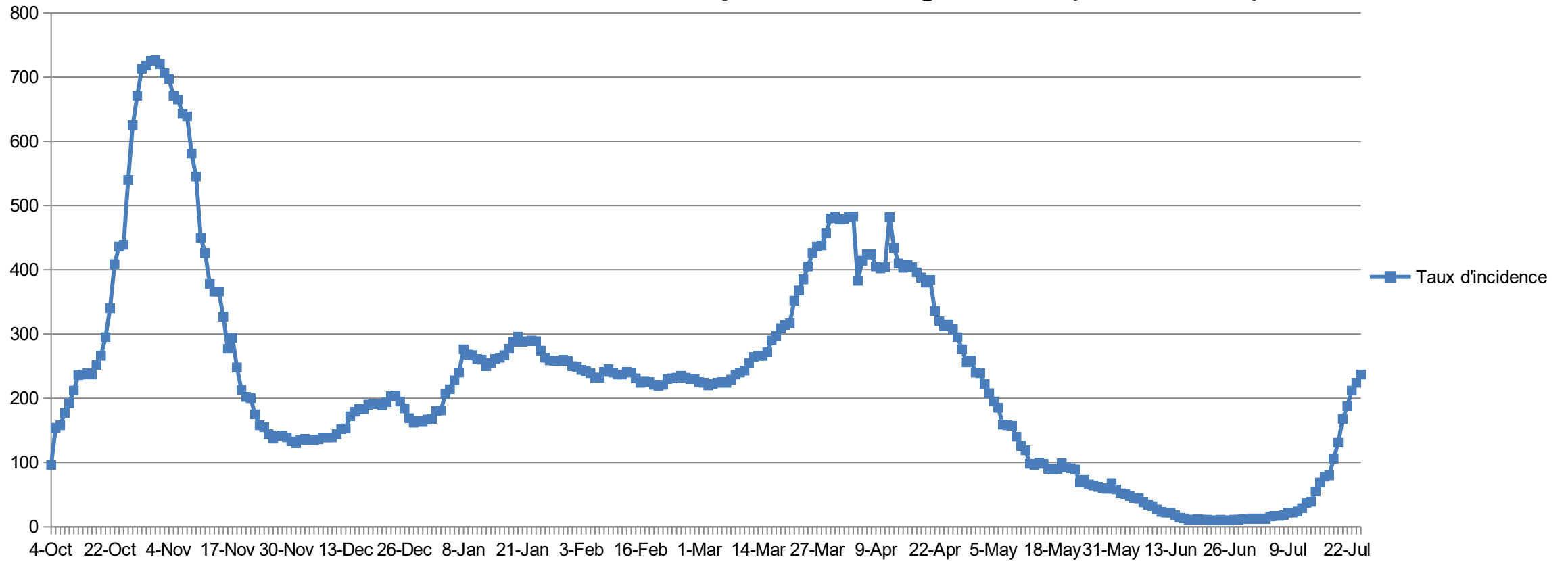
Réouverture
progressive

DÉPISTAGE

Apparition du Variant Delta dans le département

- Plusieurs dépistages positifs présentant des mutations d'intérêt sont en cours de séquençage et présentent un risque de variant delta.
- Pour tout patient positif : **Criblage du prélèvement par le laboratoire**

Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante (semaine 29)



Point de situation épidémiologique (Semaine 29)

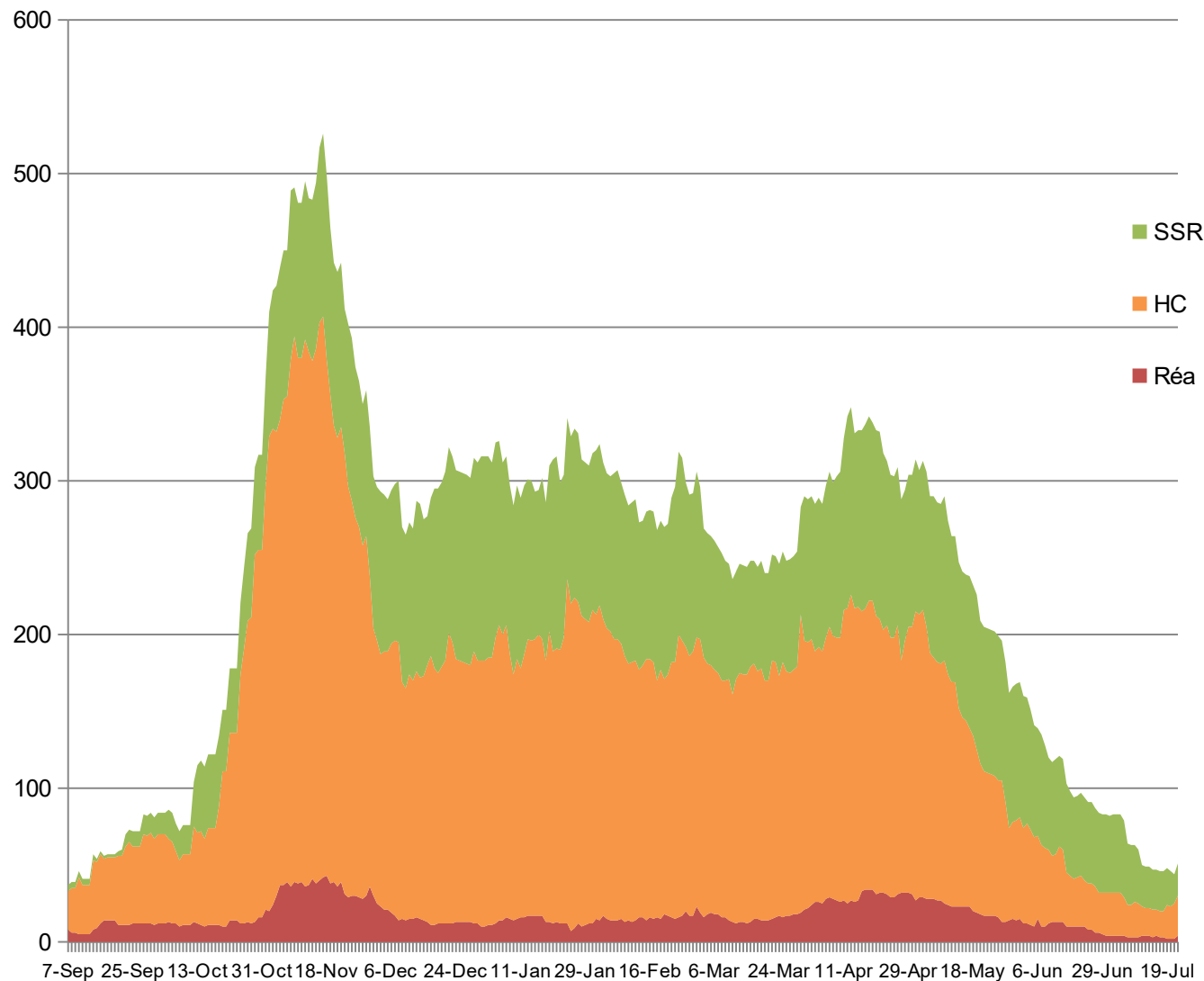
Données arrêtées sur les extractions réalisées le 26/07/2021 à 14h04

Rappel : Le **pic** du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre**, avec **526 personnes hospitalisées**.

Aujourd'hui 51 personnes sont hospitalisées dont :

- 4 en réanimation et soins intensifs
- 26 en hospitalisation conventionnelle
- 21 en soins de suite et réadaptation.

Tous Patients hospitalisés (Réa, SI, SC, HC, Urgences, SSR, USLD)



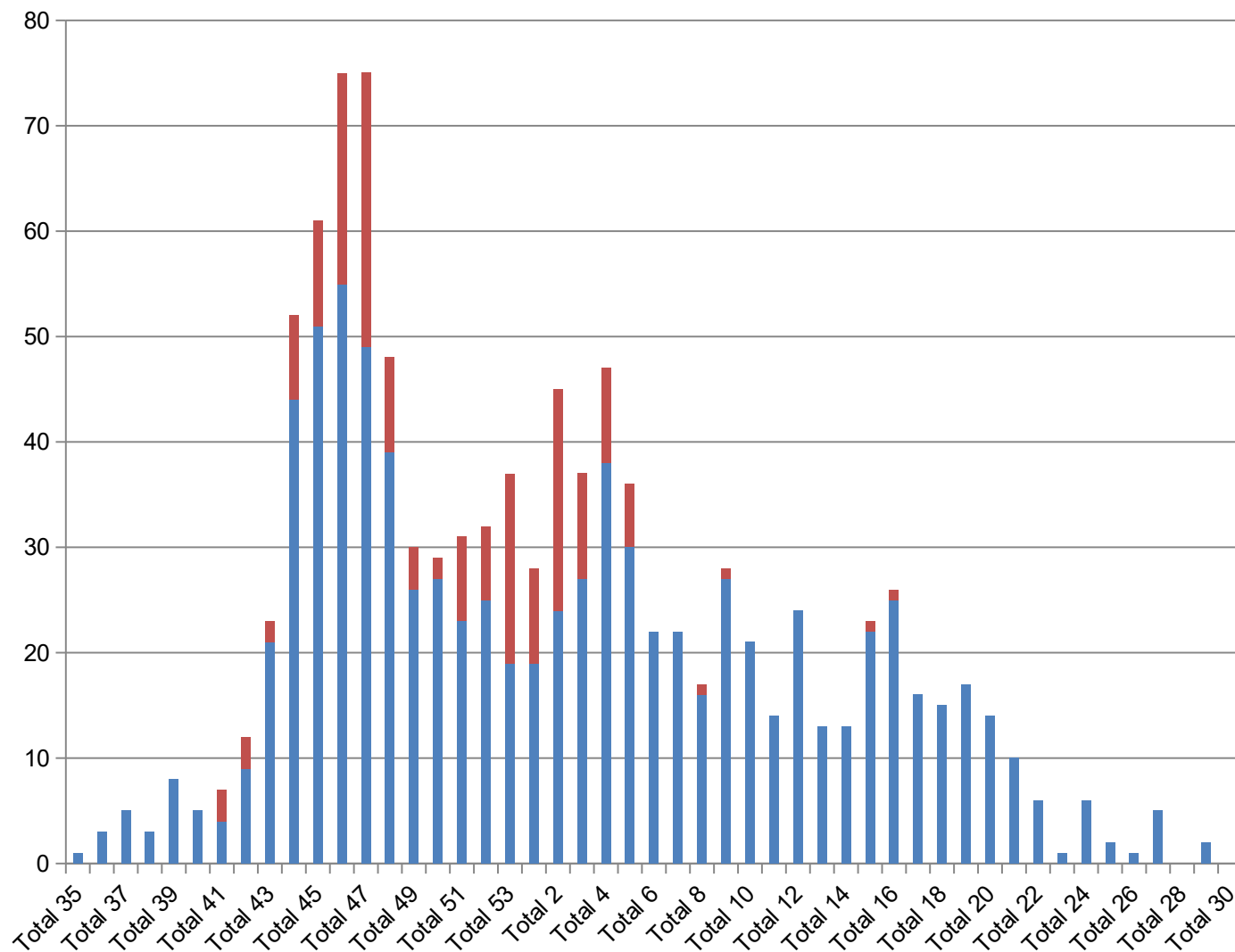
Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 26/07/2021 à 14h04.*

1 091 décès en tout depuis le
début de l'épidémie :

- **906 décès au total à l'hôpital**, dont 2 la semaine 29;
- **185 en EHPAD**, (données S29 en cours de consolidation)

Nombre de décès Covid par semaine en Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital



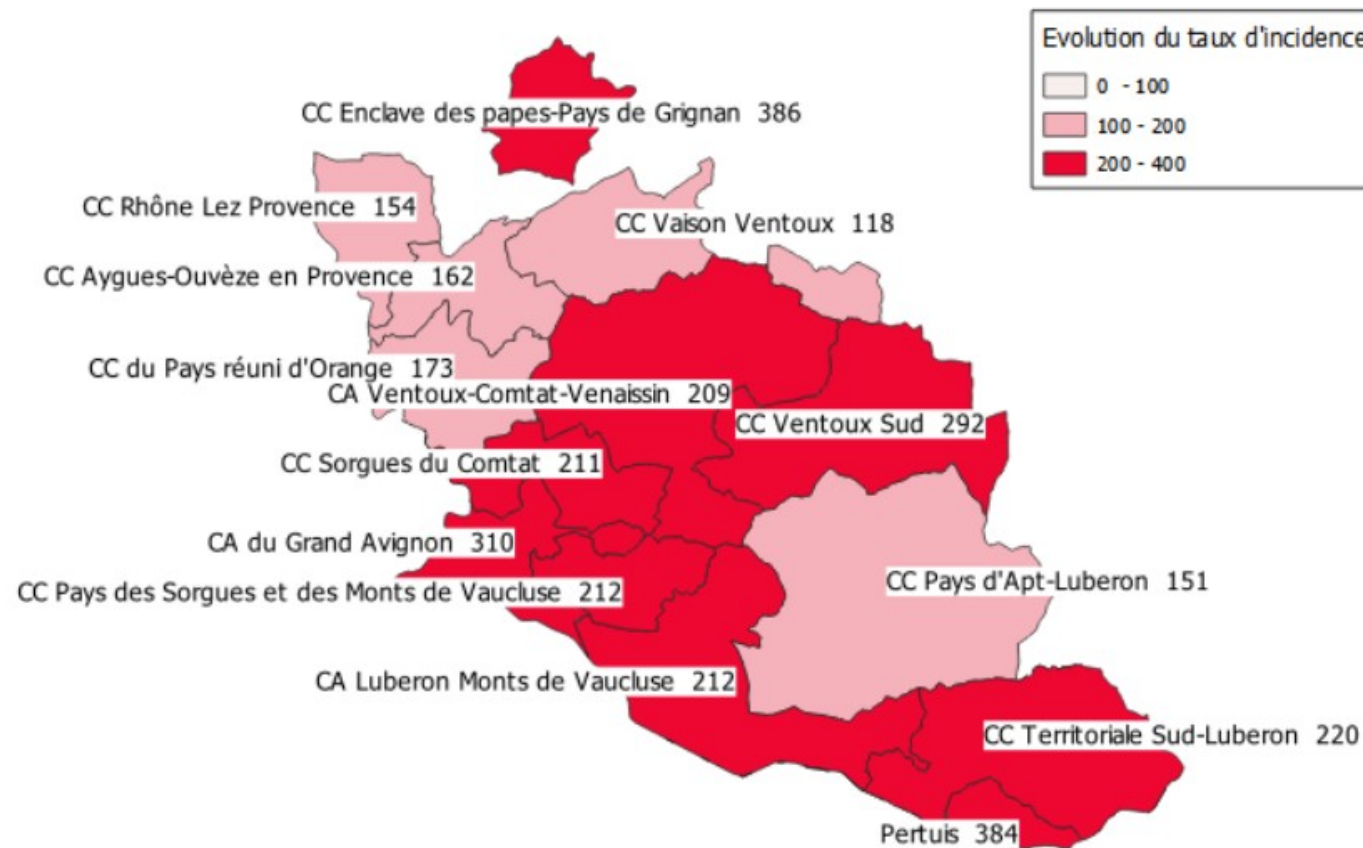
Point de situation épidémiologique

Période analysée : 2021-07-19 - 2021-07-25 / Semaine 29	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC	TX POS
EPCI								
CA du Grand Avignon (COGA)	12320	600	310	4,9	924	16	39	1,7
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	3379	145	209	4,3	393	7	41	1,8
CA Luberon Monts de Vaucluse	2894	117	211	4,0	307	9	70	3,0
CC des Sorgues du Comtat	2526	100	202	3,9	190	4	39	2,1
CC du Pays Réuni d'Orange	1883	77	173	4,1	137	3	30	2,2
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	1616	71	212	4,4	149	4	51	2,7
CC Pays d'Apt-Luberon	1319	45	151	3,4	148	1	12	0,7
CC Territoriale Sud-Luberon	1374	55	220	4,0	125	6	108	4,8
CC Rhône Lez Provence	934	37	154	4,0	71	1	19	1,4
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	1003	89	386	8,9	100	3	48	3,0
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	732	31	162	4,3	48	3	75	6,2
CC Vaison Ventoux	668	20	118	3,0	110	3	62	2,9
CC Ventoux Sud	364	27	292	7,6	38	0	0	0,0
Pertuis	1238	78	384	6,3	107	6	131	5,3

Point de situation épidémiologique



Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du 19 juillet au 25 juillet 2021



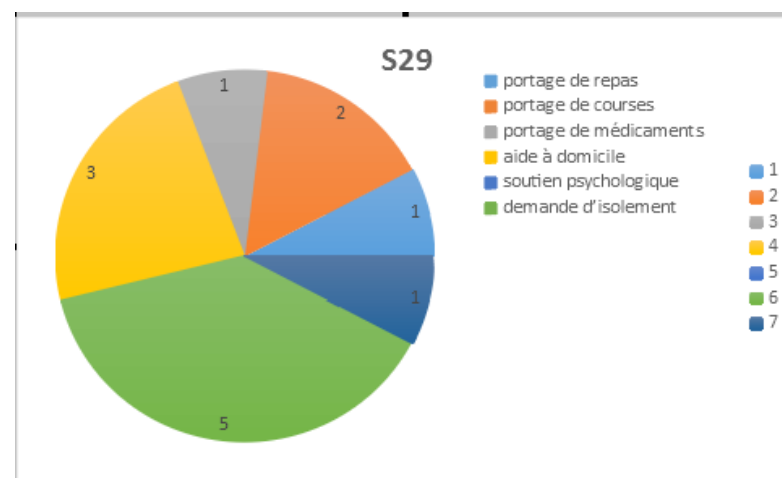
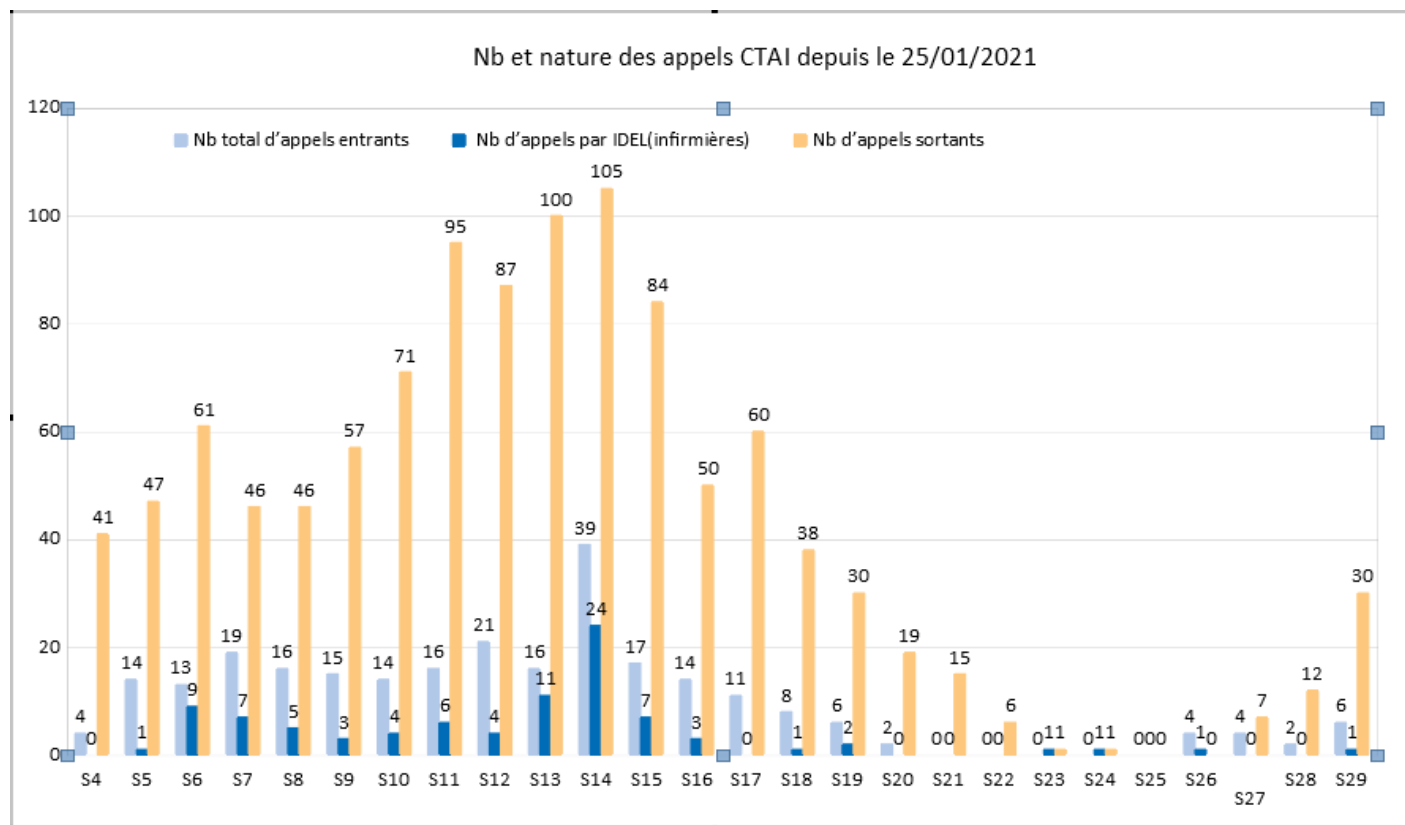
Taux d'incidence départemental pour la semaine 29 : 237

Activité de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)

L'isolement des personnes positives et de leurs cas contacts est au cœur de la stratégie « *Tester - Alerter- Protéger* » .

L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Dans le Vaucluse, cette plate-forme est déléguée à l'association « Entraide Pierre Valdo » et est joignable aux numéros suivants : 04 88 60 52 60 ou 04 88 60 52 46.



Point de situation épidémiologique

Intérêt de la vaccination

55% des patients admis en réanimation pour Covid en Paca depuis le 5 juillet ont moins de 65 ans.

Sur un total de 51 patients admis entre le 5 et 19 juillet 2021 dans les services de réanimation de la région, seulement 3 avaient un schéma vaccinal complet.



TRIBUNE

Marseille, le 26/07/2021

Appel des médecins réanimateurs de la région Paca

Nous sommes 6 médecins réanimateurs exerçant en région Paca, coordonnateurs départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Var.

Depuis la fin du mois de juin, vous le savez, le taux d'incidence de la COVID remonte en flèche sur nos territoires. L'apparition du variant Delta, bien plus contagieux que les précédentes formes du virus, a précipité la hausse des contaminations.

Les conséquences sur nos services hospitaliers commencent à se faire ressentir avec une augmentation du nombre de personnes admises en service de réanimation. Certes nous sommes encore loin des niveaux atteints lors des précédentes vagues épidémiques. Nous voyons cependant réapparaître des cas graves, sur des patients jeunes (1), sans antécédents médicaux.

Un constat frappant est partagé par nous tous, les chiffres sont éloquentes : depuis le 5 juillet, 94% des personnes COVID admises en réanimation (2) ne sont pas vaccinées. « J'hésitais », « je voulais me donner du temps », « j'attendais le mois de septembre » : voilà ce que nous avons entendu de nos patients.

Point de situation épidémiologique

Intérêt de la vaccination

Or, parmi les moyens de lutte à notre disposition, la vaccination reste à ce jour le plus efficace :

- le seul moyen pour casser les chaînes de contamination ;
- le seul moyen pour éviter les formes graves ;
- le seul moyen pour enrayer une nouvelle surcharge des services hospitaliers ;
- le seul moyen pour garantir la continuité des soins pour tous ;
- le seul moyen pour éviter ce qui peut encore être évitable.

Oui, le vaccin peut avoir des effets désirables ; il est aujourd'hui notre meilleure chance de retrouver une vie vraiment normale au plus vite.

Nous sommes des soignants. Nous faisons notre métier du mieux que nous pouvons, mais il appartient à chacun de mettre en œuvre tous les moyens de prévention et de protection existants. Pour vous, pour vos proches, pour nous tous.

Docteur Laurent Ducros, coordonnateur des réanimations du Var [Chef de pôle Anesthésie - Réanimation polyvalente du Centre hospitalier Intercommunal de Toulon- la Seyne]

Professeur Carole Ichai, coordonnateur des réanimations des Alpes-Maritimes [Chef de pôle d'Anesthésie-Réanimation-Urgences, Centre hospitalier universitaire de Nice, Professeur d'Anesthésie-Réanimation]

Docteur Sébastien Moschietto, coordonnateur des réanimations du Vaucluse [chef de service de la réanimation polyvalente du Centre hospitalier d'Avignon]

Professeur Laurent Papazian, coordonnateur régional et des Bouches-du-Rhône des réanimations [Professeur de Médecine Intensive Réanimation, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille]

Docteur Adrien Roques, coordonnateur des réanimations des Alpes de Haute-Provence [responsable de la réanimation du Centre hospitalier de Digne les bains]

Docteur Pierre-Yvan Simonoviez, coordonnateur des réanimations des Hautes-Alpes [responsable de la réanimation du Centre hospitalier intercommunal de Gap – Sisteron]

Avec le soutien de l'ARS Paca



Comité départemental de suivi
de la situation sanitaire
27 & 28 juillet 2021

VACCINATION



Infographie du Gouvernement sur les bénéfices de la vaccination, à relayer largement auprès des citoyens :

<https://www.gouvernement.fr/quels-sont-les-benefices-et-risques-des-vaccins-contre-la-covid-19>

**DÉPLOIEMENT DE LA
CAMPAGNE VACCINALE**

ÉTAT DES LIEUX

(Données GEODES arrêtées
le 25/07/2021)

DÉPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale :

- **311 607 personnes** ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 55,5 % de la population (59,5% au niveau national).
- **302 134 adultes** ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 68,5 % de la population adulte.
- 259 898 personnes ont reçu deux doses de vaccin, soit 46,3% de la population (49,6 % au niveau national).

Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse

uniquement sur rendez-vous

Au 12/07/21

DÉPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Centre de vaccination de Bollène
Salle Georges Brassens
2483, Avenue Jean Moulin
Le lundi : 14h -17h
Du mardi au vendredi : 9h-12h
04 65 79 65 79 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CH Louis Giorgi d'Orange
Avenue de Lavoisier
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 11 23 23 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination de Courthézon
Salle polyvalente
372 Boulevard Jean Vilar
du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-18h
04 90 70 72 06 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination de Sorgues (MSP)
Salle René Varoqui, Chemin de Lucette
du lundi au vendredi : 9h-13h
04 23 10 06 90 / [Prendre rendez-vous ici](#)

SOS Médecins - Le Pontet
1, rue de la rose des vents
Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h
07 77 45 37 92 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CH d'Avignon
305, rue Raoul Follereau
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 32 75 96 90 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Grand Avignon
Château de la Barbière
8, Avenue du Roi Soleil
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : 9h-17h
vendredi : 9h-13h
lundi fermé
08 00 73 00 87 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**Centre de vaccination à vocation
départementale / Avignon**
Salle polyvalente de Montfavet
246 rue Félicien Florent
Lundi au dimanche de 8h30 à 20h
[Prise de rendez-vous uniquement en ligne](#)

Centre de vaccination Valréas
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
Du mercredi au samedi : 8h-12h
04 90 35 30 31
[Prendre rendez-vous ici](#)

Maison des associations de Vaison
Quai de Verdun
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h - 18h
Mercredi et vendredi : 9h - 13h
04 90 28 77 39
[Prendre rendez-vous ici](#)

Espace Auzon Carpentras
CPTS Synapse Comtat Venaissin
68 Rue Joseph Cugnot
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 23 10 03 38 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre municipal de vaccination
Salle des fêtes d'Entraigues-sur-la-Sorgue
35, rue du 8 mai 1945
Du lundi au samedi : 9h-13h
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de L'isle sur la Sorgue
Place des frères Brun
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h
04 90 38 96 53 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre Hospitalier d'Apt
225, avenue de Marseille
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 04 34 01 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Santé Lub / Lauris
Foyer rural, rue de la mairie
Du lundi au vendredi :
10h-12h / 13h-15h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

MSP Les glycines La Tour d'Aigues
CPTS Santé Lub
Salle polyvalente du Pays d'Aigues
Le lundi : 14h-18h
Du mardi au vendredi : 9h-17h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

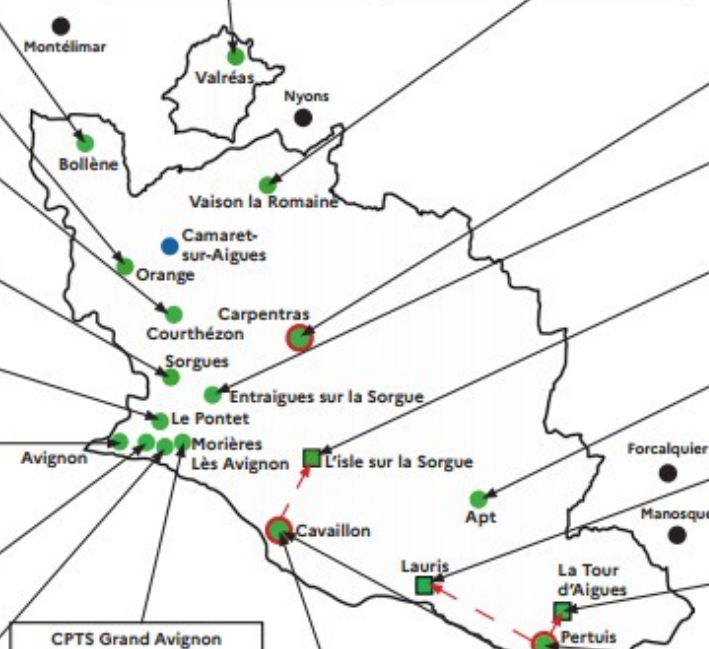
**Maison de la culture et des associations
de Pertuis / CPTS Santé Lub**
167, rue Résini
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Grand Avignon
Morières-lès-Avignon
Espace Robert Dion
2-134 Chemin du Clos Neuf
du lundi au vendredi : 13h-17h
+ mardi : 9h-12h
04 84 51 22 12
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de Cavaillon
119, av. Georges Clémenceau
Du lundi au vendredi :
9h-13h / 14h-17h
04 90 78 85 34
[Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination MIN Cavaillon
92, av. Pierre Grand
Du lundi au vendredi :
9h-13h/14h-18h
04 86 55 27 24 / [Prendre rendez-vous ici](#)

● Centres ouverts
● Centres dont l'ouverture est à l'étude
○ Centres de référence
□ Centres annexes



ACCÉLÉRATION DE LA CAMPAGNE VACCINALE

- La seconde dose en vaccins Pfizer ou Moderna peut être réalisée, pendant la période estivale selon un intervalle allant de 21 à 49 jours après la première dose (**DGS-URGENT N°2021_43**)
- **9473 mineurs** ont reçu au moins une dose de vaccin depuis le déploiement de la campagne vaccinale
- Centre de vaccination éphémère du Festival d'Avignon situé 40 Bd Limbert à Avignon (locaux de la formation continue de l'université d' Avignon) : **dispositif avec et sans rdv.**
- Fermeture du centre ce samedi 31 juillet 2021.
- Bilan au 26/07/2021 : 3777 injections réalisées – moyenne de 172 injections par jour.

DÉPISTAGE

Apparition du Variant
Delta dans le
département

Distribution d'autotests :

Cibles :

- * Collectivités territoriales (agents et usagers) ;
- * Organismes d'évènements d'ampleur (sportifs, récréatifs ou culturels) ;
- * Chambres consulaires ;
- * Accueils collectifs de mineurs ;
- * Usagers des lieux d'hébergement collectif (hôtels, campings, EHPAD ...).

- **Manœuvres logistiques :**

* Accueils collectifs de mineurs : distribution par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) auprès des opérateurs.

* Tous les autres : mise à disposition de 20 000 autotests au profit des communes à retirer auprès :

- de la DD ARS pour les communes de l'arrondissement d'Avignon,
- des sous-préfectures d'arrondissement pour les autres communes.

ACTUALITÉS

Décret du 19 juillet 2021 modifiant le décret du 1^{er} juin 2021

Extension du champ
d'application du pass
sanitaire

Le pass sanitaire est désormais exigé à compter de 50 visiteurs/spectateurs (contre 1000 précédemment) :

- * dans tous les ERP où il était déjà appliqué depuis le 30 juin ;
- * dans tous les ERP relevant du secteur des loisirs : ERP de type PA, X, P, L, T et Y.

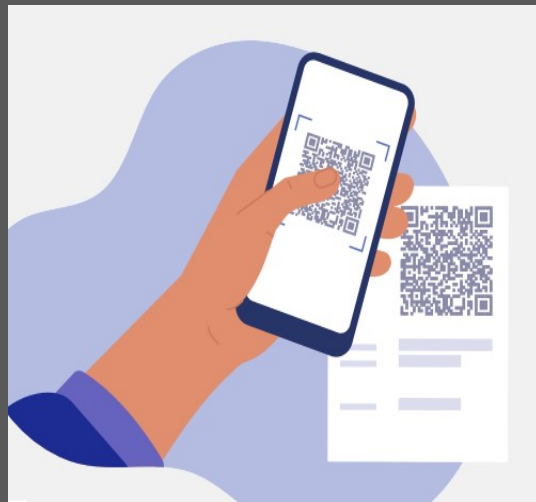
Le pass sanitaire n'est pas exigé (jusqu'au 30 septembre) pour les enfants de 12 à 18 ans, y compris dans les lieux qui étaient déjà soumis au pass depuis le 30 juin.

Sur ce sujet, se référer à l'ensemble des documents transmis la semaine dernière par courriel.

A noter que le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire prévoit une **nouvelle extension du pass sanitaire** :

- * **dès le premier visiteur/spectateur accueilli** (suppression du seuil de 50) ;
- * **à de nouveaux secteurs** : bars et restaurants ; transports publics de longue distance ; services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux...

Le pass sanitaire



Le pass sanitaire est constitué de l'une des trois preuves suivantes et est désormais demandé pour assister à des événements/activités de plus de 50 personnes :

- schéma vaccinal complet (J+7 après la 2nde injection de Pfizer, Moderna ou AZ ou J+28 après l'injection du vaccin monodose Janssen);
- test négatif de moins de 48h (antigénique ou RT-PCR) ;
- test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19 (datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois).

Toutes les réponses à vos questions sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

TousAntiCovid Verif



TousAntiCovid Verif

L'outil à destination des professionnels pour vérifier les preuves sanitaires rapidement

Tuto vidéo de l'installation :
<https://www.youtube.com/watch?v=POZA8ApNif8>



Annonces du Président de la République – 12 juillet 2021

- **Fin de la gratuité des tests PCR à l'automne**

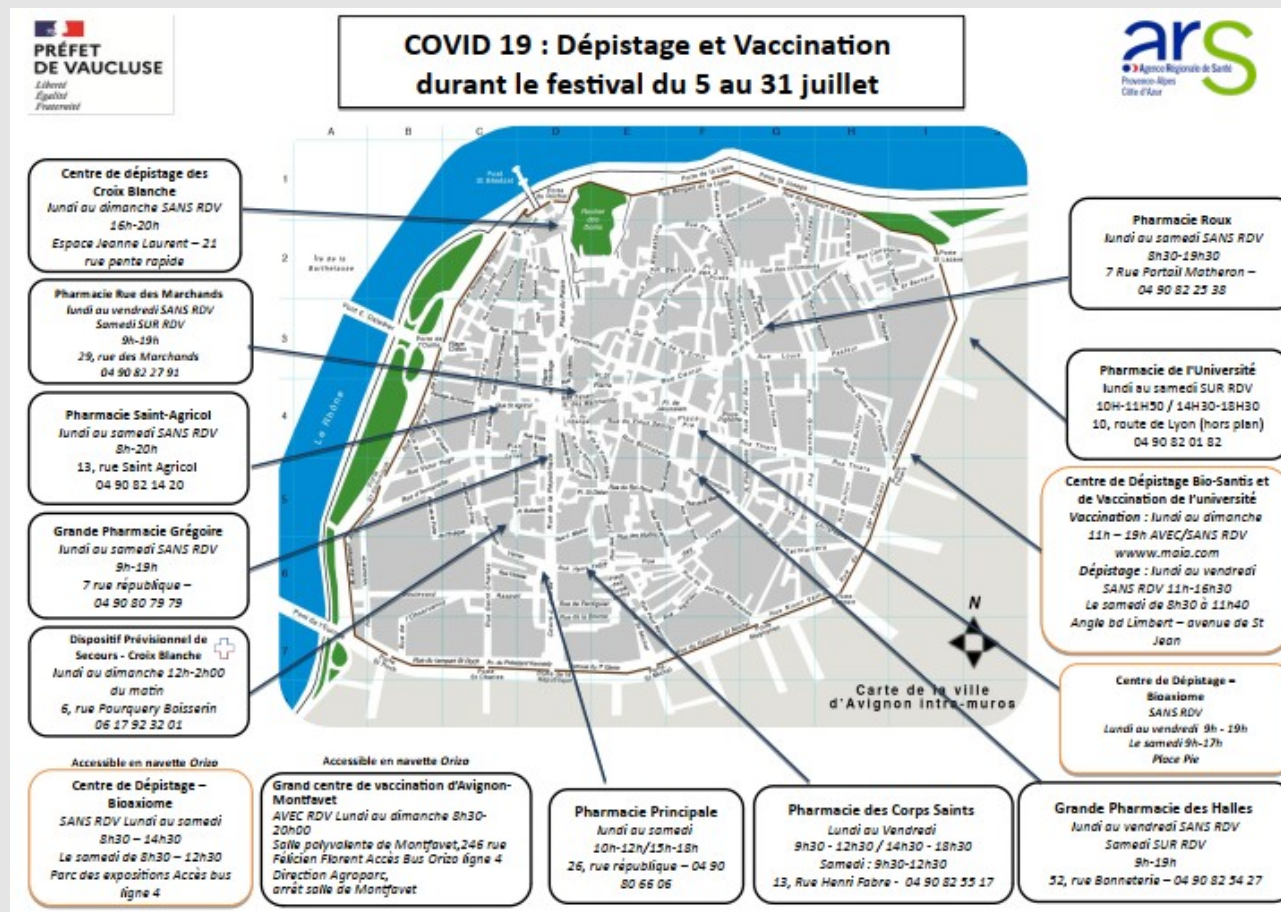
Les tests PCR deviendront payants à l'automne, sauf prescription médicale, « afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été communiquée.

- **Une troisième dose dès le mois de septembre**

Pour éviter une baisse du taux d'anticorps chez certains, une campagne de rappel vaccinal à compter de début septembre sera également mise en place pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

Festivals d'Avignon

Capacités de dépistage et de vaccination en Avignon



Le port du masque obligatoire dans Avignon de 12h à 2h à compter du 5 juillet jusqu'au 31 juillet

Lancement concours #JeunesVaccinés dans le Vaucluse

Du 12 juillet au 8 août

Concours Instagram pour faire la promotion de la vaccination des 12-30 ans



Règlement : pour les personnes de 12 à 30 ans résidant dans le Vaucluse, poster une photos ou vidéos de promotion de la vaccination avec le « #JeunesVaccinés ».

Lots pour les personnes ayant le plus de *like* :

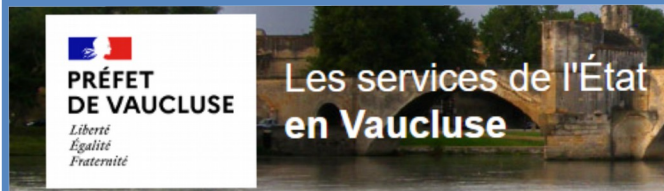
- Deux places pour le concert de David Ghetta à Orange le 14 août 2021 ;
- Une journée d'immersion à la base aérienne 115 d'Orange avec de nombreuses activités.

Réglementation et protocoles sanitaires

L'ensemble des mesures nationales, des mesures départementales ainsi que des protocoles sanitaires sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Vaucluse.

Les documents sont actualisés et complétés «au fil de l'eau».

<http://www.vaucluse.gouv.fr/covid19-mesures-et-protocoles-sanitaires-a13790.html>



Réglementation

Face à la reprise de la situation épidémique, il est envisagé d'édicter un **nouvel arrêté préfectoral prescrivait :**

1/ le port du masque obligatoire jusqu'au 31 août 2021 pour toute personne de onze ans et plus dans les conditions et pour les activités suivantes :

- * sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
- * pour tout rassemblement public générant un rassemblement important de population, dont les manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air ;
- * aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
- * dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways) ;
- * aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
- * aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices ;
- * au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.

Le port du masque est obligatoire dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes, prévue au III de l'article 1^{er} du décret 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, ne peut être respectée.

2/ interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique.

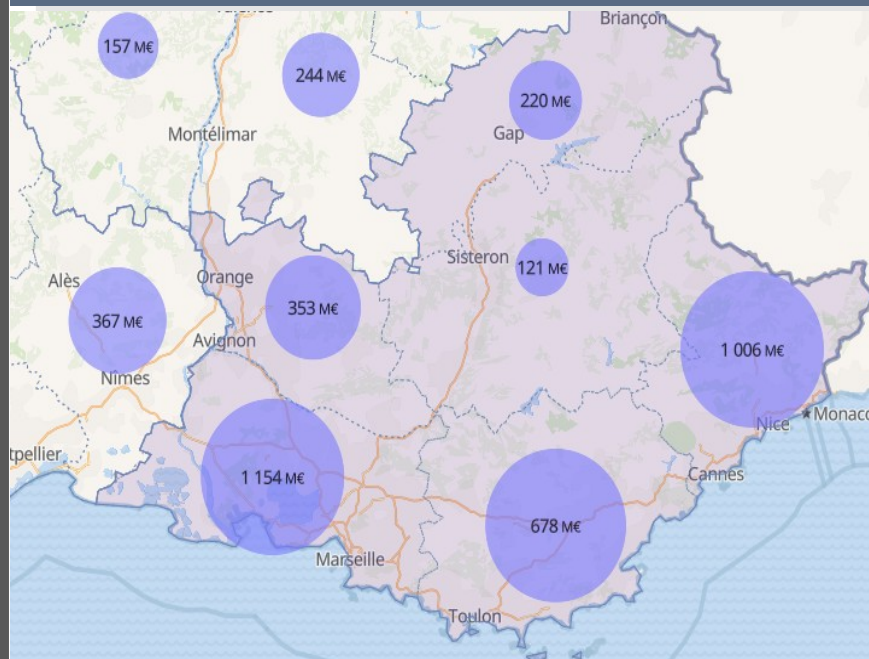


MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

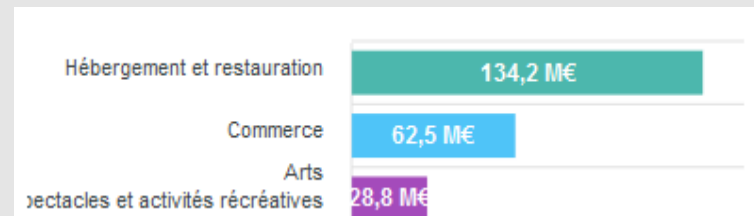


Fonds de solidarité

Allègement des mesures de confinement



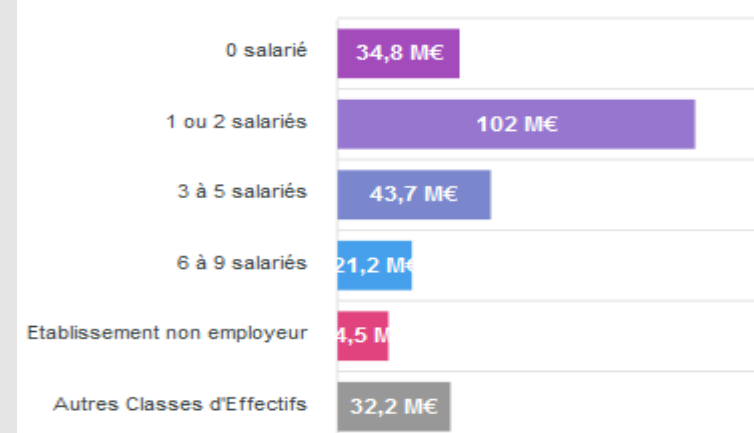
FDS VAUCLUSE		
montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
352,51 M€	114 319	23 312



montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
3 532,23 M€	1 078 163	210 861

FDS PACA

ventilées par classes d'effectifs (en M€) (uniquement entreprises affiliées au régime général)



Les Mesures de soutien à l'économie

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

Reports d'échéances fiscales en Vaucluse

Données actualisées au 27/07/2021

Montant : 10,17 M€ nombre 826 aides

Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€	60 % du total
Construction	: 1,4 M€	
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€	

Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse

Données actualisées au 27/07/2021

Montant : 1 053,01 M€ nombre : 7 983 aides

PGE ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 292,2 M€
Construction	: 96,7 M€
Hébergement / Restauration	: 87,1 M€

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	134,2	38,1%	87,1	8,3%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	223,4	15,7%
Commerce	62,5	17,7%	292,2	27,7%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	360,8	25,3%
Construction	5,0	1,4%	96,7	9,2%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	106,0	7,4%
Toutes activités	352,51		1 053,01		10,17		11,11		1 426,80	

Fonds de solidarité

- Régimes de juin 2021 -

Décret n°2021-840 du 29 juin 2021
(JORF du 30/06/2021)

Le décret du 29 juin 2021 modifie substantiellement le cadre réglementaire précédemment applicable en réduisant le nombre de régimes et en prévoyant une réduction progressive du montant des aides versées :

> 3 régimes prévus

> Le formulaire du mois de juin est en ligne sur le site impots.gouv.fr depuis le 19 juillet 2021

> La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 août 2021

Fonds de solidarité

- Régimes de juin 2021-

Décret n°2021-840 du 29 juin 2021
(JORF du 30/06/2021)

Fonds de solidarité au titre du mois de juin

Entreprises concernées :

- celles créées avant le 31 janvier 2021 ;
- qui n'ont pas fait l'objet d'une mesure de fermeture administrative pour violation des règles sanitaires ;
- et qui ont perçu le FDS au titre d'avril ou mai 2021.

3 régimes restent applicables :

- Ex-régime 1 : entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public sans interruption en juin et ayant subi une perte du CA de référence d'au moins 20 %
- Ex-régime 10 : entreprises ayant subi une perte du CA de référence d'au moins 10 % en juin et dont l'activité appartient à des secteurs limitativement énumérés
- Ex-régime 11 correspondant au dispositif particulier « confinement local en Guyane »

L'aide à la reprise de fonds de commerce

(Décrets n°2021-624 du 20 mai 2021
et n°2021-942 du 16 juillet 2021
(JORF des 21/05/2021 et 17/07/2021))

Il est créé une nouvelle aide de soutien aux entreprises ayant repris au moins un fonds de commerce en 2020 et dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie

- > Les demandes sont à déposer sur les espaces professionnels du site impots.gouv.fr à partir du 19 juillet 2021
- > La date limite de dépôt des demandes est fixée au 1^{er} septembre 2021

L'aide à la reprise de fonds de commerce

(Décrets n°2021-624 du 20 mai 2021
et n°2021-942 du 16 juillet 2021
(JORF des 21/05/2021 et 17/07/2021))

Nouveau dispositif dit « reprise fonds de commerce »

Entreprises concernées :

- celles ayant acquis au moins un fonds de commerce en 2020 ;
- frappées par une interdiction d'accueil du public sans interruption entre novembre 2020 et mai 2021
- et qui n'ont réalisé aucun CA en 2020 ;

Liquidation de l'aide :

Au titre du 1^{er} semestre 2021, l'aide est égale à 70 % (90 % pour les entreprises au régime micro et les petites entreprises de moins de 50 salariés avec bilan annuel inférieur à 10 M€) de l'excédent brut d'exploitation constaté sur ce 1^{er} semestre.

Modalités :

Les demandes sont à déposer par les entreprises sur leur espace professionnel du site impots.gouv.fr à partir du 19/07/2021 et jusqu'au 01/09/2021.

Une attestation d'un expert-comptable est obligatoire.

Il est prévu une mise en paiement bi-mensuelle.

Dispositif « multi-activités »

(Décret n°2021-960 du 20 juillet 2021
(JORF du 21/07/2021))

Il est créé une nouvelle aide visant à soutenir les entreprises multi-activités en zones rurales qui n'ont pu que partiellement ouvrir entre novembre 2020 et mai 2021 et qui n'ont pas bénéficié du FDS

- > Les demandes sont à déposer sur le site <https://les-aides.fr/commerces-multi-activites>
- > La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 octobre 2021
- > Les demandes sont instruites par le réseau des CCI

Dispositif « multi-activités »

(Décret n°2021-960 du 20 juillet 2021
(JORF du 21/07/2021))

Nouveau dispositif dit « multi-activités »

Entreprises concernées :

- celles créées au plus tard le 31/12/2020 ;
- situées dans une commune rurale peu dense conformément à une liste de communes pré-identifiées ;
- exerçant une activité principale dans le commerce de détail ou dans une exploitation agricole figurant en annexe du décret visé ;
- exerçant au moins une activité secondaire ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ininterrompue entre le 01/11/2020 et le 01/05/2021 ;
- non éligibles au FDS et ne pas avoir perçu le FDS au cours du premier semestre 2021 ;
- ayant subi une perte de CA supérieure ou égale à 10 % entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 par rapport à la même période en 2019 ou à la période de référence ;
- et ne faisant pas partie d'un groupe.

Cette aide s'adresse ainsi à des établissements qui peuvent avoir une activité accessoire de restauration mais aussi d'épicerie, de bar-tabac, de presse, de point Poste ou encore d'auberge.

Montant de l'aide :

L'aide est égale à 80% de la perte de CA constatée entre janvier et juin 2021 et la période de référence, dans la limite de 8 000 €.

Modalités :

La demande d'aide est à déposer jusqu'au 31/10/2021 par voie dématérialisée sur le site <https://les-aides.fr/commerces-multi-activites> accompagnée : - d'une déclaration sur l'honneur de l'entreprise ; - d'une attestation de l'expert comptable, tiers de confiance ; - de la copie de la pièce d'identité du représentant légal de l'entreprise ; - des coordonnées bancaires.

Les demandes d'aide relevant du dispositif "multi-activités" sont instruites par le réseau des CCI.